

## Faculté de droit



### DROI1515 Droit et économie

[30h] 6 crédits

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

**Enseignant(s):** Alexia Autenne, Elisabeth Van Hecke  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** Premier cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

1. Objectifs propres à un enseignement juridique  
 acquisition des connaissances indispensables (par exemple les schémas de raisonnement) ;  
 maniement des textes (Constitution, traités, lois) et utilisation intelligente d'une documentation ;  
 analyse rigoureuse et précise des arrêts ;  
 expression écrite, expression orale.
2. Objectifs propres à un enseignement juridique interdisciplinaire  
 approche transversale du droit et recherche des équilibres et des valeurs qui sous-tendent la production normative et jurisprudentielle ;  
 prise de conscience de la relativité des solutions procurées par le droit et de leur production dans un processus créatif basé sur l'échange et la confrontation ;  
 approche " généraliste " du droit ; ouverture interdisciplinaire ; développement d'un " #il extra-disciplinaire ".
3. Objectifs propres à un cours à pédagogie active  
 participation active, investissement dans l'enseignement ;  
 solidarité, écoute, respect dans un processus d'échange et de confrontation et dans un travail d'équipe ;  
 créativité, réflexion critique et personnelle ;  
 curiosité, goût de la recherche et de l'approfondissement (apprendre à apprendre) ;  
 développement personnel, autonomie et responsabilisation.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

L'objet du cours est d'analyser les questions de coordination, de coopération et d'anticipation des comportements qui sont à la fois des problèmes économiques et des problèmes juridiques. Il présentera de manière synthétique l'analyse du droit économique et traitera des questions suivantes:

- En quel sens les droits sont-ils des biens économiques ?
- Quelle est la différence entre la coordination des comportements et la coopération entre les sujets de droits ?
- Pourquoi et comment la coopération entre les acteurs s'impose lorsqu'ils interagissent, adaptent et ajustent leur comportement en fonction des informations qu'ils reçoivent d'autrui ?
- Les règles juridiques contribuent-elles et/ou doivent-elles contribuer à l'efficacité économique ?

#### Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

##### HORAIRE DU COURS

Le cours se donne au 2ème quadrimestre  
 le mardi de 10h45 à 12h45